

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
28	5	2	5

Objet :
FI-8 - Approbation du
Compte Administratif
2023 –
Budget Principal

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Marine PARROT, Philippe TOURNIER-BILLON

REPRÉSENTÉS : Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Christine PITTI (pouvoir à Annie ZOCCOLO), Jean-Charles de LEMPS, (pouvoir à Julien MARTINEZ), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Jean-Michel FOUILLAND)

ABSENTS : Laure MANDUCHER, Didier MARTELET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Fabrice BERTERA est nommé secrétaire de séance.

M. Jean-Jacques MATZ, rapporteur, informe le Conseil municipal du résultat du Compte Administratif du Budget Principal de la Ville pour l'exercice 2023.

Il s'établit ainsi qu'il suit, après rapprochement avec les services de la Trésorerie Principale qui en a confirmé les valeurs :

Objet :
 FI-8 - Approbation du
 Compte Administratif
 2023 –
 Budget Principal

Budget Principal

investissement	dépenses	11 889 934.81	recettes	11 550 773.84
	réel			
	ordre	135 838.27		3 530 455.43
	Excédent/déficit	1 486 862.97		-
	TOTAL	13 512 636.05		15 081 229.27
fonctionnement	dépenses	28 961 787.51	recettes	36 544 372.03
	réel			
	ordre	3 530 455.43		135 838.27
	Excédent 2022			7 037 328.89
	TOTAL	32 492 242.94		43 717 539.19
<u>TOTAL</u>	dépenses	40 851 722.32	recettes	48 095 145.87
	réel			
	ordre	3 666 293.70		3 666 293.70
	Excédent/déficit	1 486 862.97		7 037 328.89
		46 004 878.99		58 798 768.46

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vu l'avis de la Commission des Finances et du Personnel Communal,

- Approuve le Compte Administratif 2023 du Budget Principal tel que présenté ci-dessus.

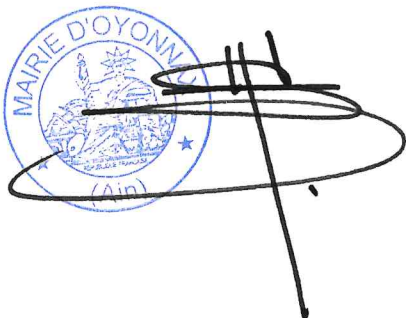
Fait à Oyonnax, le 24 juin 2024

Secrétaire de séance,

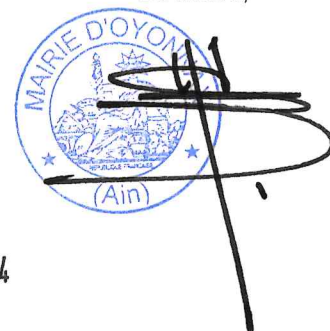
Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
 conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
 et suivants du CGCT :
 - par sa présentation en Préfecture le **26 JUIN 2024**
 - par sa publication le **26 JUIN 2024**

Le Maire



Signature of the Mayor over the official stamp of the Municipality of Oyonnax (Ain).



Signature of the Mayor over the official stamp of the Municipality of Oyonnax (Ain).